

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2021

* * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mme PSALMON, MM.SCHWEYER, GUILLEMET, Mme GIGNON, MM. DUFOSSÉ GOUNY, PAROTON

EXCUSES : Mme BOURGOIS, M. PETIT, Mmes FLUZIN, GOUSSAUD,

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

⇒ Compte 022 : « Dépenses imprévues » :	- 20 €
⇒ Compte 6817 : « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » :	+ 20 €

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la décision d'organisation de la semaine scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. Il convient donc maintenant de reformaliser cette décision pour que Mr l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale puisse arrêter l'organisation pour la rentrée prochaine.

Conformément au souhait du corps enseignant,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PROPOSE de maintenir les horaires actuels pour les trois prochaines années scolaires.

CHARGE Madame le Maire de communiquer cette décision au Conseil d'Ecole et à Mr l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

SUIVI DES DOSSIERS

- ◆ Mme le Maire fait part au Conseil :
 - De la réponse de l'Agence Régionale de Santé (ARS) suite au courrier transmis concernant le départ en retraite du médecin généraliste d'Ajain.

- D'un courrier de l'école primaire de Parsac indiquant l'annulation des classes de découverte jusqu'à la fin de l'année scolaire, la subvention octroyée ne sera donc pas versée.

- ◆ **Contrat Boost'comm'une** : Mme le Maire informe le Conseil que le Département, au titre de la solidarité territoriale, développe une stratégie d'accompagnement des acteurs du territoire et a mis en place un dispositif Boost'comm'une.

La commune de Glénic est susceptible de bénéficier d'une aide de 20% plafonnée à 21 390 € sur la durée du contrat. Cette enveloppe est calculée sur le potentiel financier pour réaliser des opérations d'investissements sur la période 2020 à 2022 concernant l'aménagement d'espaces publics, la voirie communale, l'aménagement ou la construction de bâtiments communaux.

AFFAIRES DIVERSES

- ◆ Mme le Maire fait une présentation synthétique de la situation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

- ◆ Gérard GASNET fait le compte rendu des réunions d'Evolis23 et de la Commission Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

- ◆ Philippe ISOLA fait part de la visite d'Isabelle CHARLES, chanteuse lyrique, en vue de l'organisation éventuelle d'un concert à l'Eglise de Glénic au mois d'août. Le Conseil Municipal - compte tenu de la situation sanitaire et du renforcement du protocole à mettre en place - ne donne pas suite.

- ◆ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Mardi 27 Avril 2021 à 19 H.